



Restaurer et défendre les droits fondamentaux

Comme en témoignent les débats récents autour du système « Amphis virtuels », mis en place dans la précipitation, les membres de la liste PULS entendent faire respecter nos droits fondamentaux et notamment notre droit de propriété intellectuelle et notre droit à l'image, mis à mal depuis la rentrée 2020.

Quelle que soit notre position sur la captation, l'enregistrement et la diffusion de nos enseignements, nous ne pouvons accepter que ce système ait été mis en oeuvre sans le recueil de l'autorisation des enseignants-chercheurs concernés. Notre action a certes contribué à faire évoluer le système, mais celui-ci reste très imparfait : le stockage des enregistrements sur un serveur extérieur à notre Université soulève de nombreuses et légitimes inquiétudes, et en particulier la possibilité de les télécharger sans difficulté et leur mise à disposition sans discrimination à d'autres étudiant.es que celles et ceux inscrit.es à nos cours.

Nous sommes conscient.es du travail considérable réalisé par les services informatiques de l'Université, mais nous considérons que le système adopté aurait nécessité une large concertation au sein de la communauté au lieu d'être imposé sans débat contradictoire : nous nous battons pour que les progrès techniques soient au service de toutes et tous dans le respect des droits et obligations des personnels et de la liberté pédagogique.

Nous nous battons pour qu'une charte pour le respect des droits d'auteur soit adoptée à Paris 1, à l'instar de ce qui s'est fait dans de nombreuses autres Universités. Nous nous battons enfin pour que, dès que la situation sanitaire le permettra, la transmission des savoirs universitaires se fasse exclusivement en présentiel ; les outils numériques et audiovisuels devant être considérés uniquement comme un moyen possible d'enrichir nos enseignements, non comme une opportunité de les remplacer.